

L'an deux mille vingt-cinq le 4 du mois de JUIN
 À 14 heures 30 s'est réuni le Comité Syndical
 dûment convoqué à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée,
 Salle du Conseil, 16 rue de l'Innovation, 85200 FONTENAY LE COMTE

Ordre du jour

- 1) Constatation du quorum, désignation du secrétaire de séance, suppléances et pouvoirs
- 2) Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 26 mars 2025
- 3) Compte-rendu des :
 - 3.1 décisions du Président
 - 3.2 réunions du Bureau
- 4) Révision générale du SCoT Sud-Est Vendée – Attribution du marché
- 5) Questions diverses
- 6) Agenda

PRESENTS :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY -VENDEE

BAUDRY YVES	DELEGUE TITULAIRE
BIRE MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
BOUCHER YVES-MARIE	DELEGUE TITULAIRE AYANT LE POUVOIR DE M GUILLOU FRANÇIS
CELLIER NICOLAS	DELEGUE TITULAIRE
FROMAGET MARIE-THERÈSE	DELEGUEE TITULAIRE
GERMAIN YVES	DELEGUE TITULAIRE
LEGERON GHISLAINE	DELEGUEE SUPPLEANTE
HERAUD MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
MAROT ROGER	DELEGUE SUPPLEANT
PAGEAUD LIONEL	DELEGUE TITULAIRE
RIVIERE FRANCIS	DELEGUE TITULAIRE
SAVINEAU MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
VERGNAUD BENJAMIN	DELEGUE TITULAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE

DAVID DANIEL	DELEGUE TITULAIRE
DURAND JEAN-JACQUES	DELEGUE TITULAIRE
GUILLON STEPHANE	DELEGUE TITULAIRE
RENAULT CLAUDY	DELEGUE TITULAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

CHATELLIER CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE AYANT LE POUVOIR DE YVON GOURMAUD
GUENION CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE AYANT LE POUVOIR DE LOUIS-MARIE BRIFFAUD
JEAN-MARIE GIRAUD	DELEGUE TITULAIRE

lesquels forment la majorité des membres du Comité syndical en exercice :

Délégués en exercice	32
Nombre de délégués présents requis pour le quorum	17
Délégués présents	20
Délégués votants	23
Pouvoirs	3
Absents	0

Y ASSISTENT :

DURAND THIERRY, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES PAR INTERIM DE LA COMMUNE DE VENDEE

TEMIN SAMUEL, CHARGE DE MISSION SCOT AU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT

Envoyé en préfecture le 11/06/2025

Reçu en préfecture le 11/06/2025

Publié le 11/06/2025

S²LO

ID : 085-200000099-20250604-PV_2025_06_04-DE

1 – CONSTATATION DU QUORUM, DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE, SUPPLEANCES ET POUVOIRS

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE (délibération 19-25) :

- DE DESIGNER M Michel BIRE, délégué titulaire, Secrétaire de séance pour :

- assister le Président pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins,
- contrôler l'élaboration du procès-verbal de séance et le signer,
- signer les délibérations à intégrer au registre.

2 - APPROBATION DU PROCÈS – VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 26 MARS 2025

Les séances publiques du Comité Syndical donnent lieu à l'établissement du procès-verbal de l'intégralité des débats sous forme synthétique par le secrétaire de séance. Le procès-verbal fait mention de la procédure de la séance et du contenu des délibérations ainsi que des différentes questions abordées lors de la séance. Une fois établi, ce procès-verbal est tenu à la disposition des membres du Comité Syndical qui peuvent en prendre connaissance quand ils le souhaitent. Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant. Le procès-verbal est ainsi soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, à la suite de la prise en compte de leurs remarques (CE, 10 février 1995, Com. De Coudekerque-Branche, req. n° 147378).

L'article 1 de l'ordonnance n° 2021-1310, portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, modifie l'article L. 2121-15 du CGCT, applicable par renvoi aux syndicats mixtes fermés (art. L. 5711-1 du CGCT) :

- conséquemment à la suppression du compte rendu des séances, le procès-verbal de séance est, à compter du 1er juillet 2022, le seul document officiel par lequel sont retranscrits et conservés les échanges et décisions des assemblées délibérantes locales ;
- le procès-verbal de chaque séance est rédigé par l'un des secrétaires, puis il doit être arrêté, c'est-à-dire validé sans aucun formalisme particulier, au commencement de la séance suivante puis signé par le président et le secrétaire ;
- le procès-verbal est ensuite publié sous forme électronique (site internet) avec mise à disposition du public d'un exemplaire papier. Le syndicat a également obligation de conserver l'exemplaire original sur support papier ou sur support électronique. Toute personne physique ou morale dispose en effet d'un droit de demander la communication des procès-verbaux en application des conditions définies par les dispositions des articles L. 311-9 et suivants du code des relations entre le public et l'administration (CRPA).

M. le Président rappelle que le procès-verbal de la séance du 26 MARS 2025 a été précédemment transmis, et demande si les conseillers souhaitent formuler des observations en vue de son approbation.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE (délibération 20-25) :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 26 MARS 2025 sans observations.

3.1 – COMPTE- RENDU DE(S) DECISION(S) DU PRESIDENT DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 11/06/2025

Reçu en préfecture le 11/06/2025

Publié le 11/06/2025

ID : 085-200000099-20250604-PV_2025_06_04-DE



Décisions

Contrat avec La Poste - paiement différé

12/02/25

* * *

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE (délibération 21-25) :

- **DE PRENDRE ACTE** de(s) décision(s) prises par le Président du Comité syndical.

3.2 – COMPTE- RENDU DU/DES REUNIONS DU BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Compte-rendu

21/05/25

* * *

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE (délibération n° 22-25) :

- **DE PRENDRE ACTE** du/des comptes-rendus du Bureau du Comité syndical.

4 – REVISION GENERALE DU SCoT SUD-EST VENDEE – ATTRIBUTION DU MARCHE

En bureau du 21 mai 2025, suite à la demande de Monsieur le Président, Samuel TEMIN a évoqué la procédure suivie d'appel d'offre ouvert pour l'attribution du marché de révision générale du SCoT Sud-Est Vendée.

7 entreprises ont soumissionné au marché, par suite d'une première analyse des offres dans le cadre des critères d'analyse retenus il a été procédé à un classement des offres avec un rapport 70% technique et 30% prix.

Le classement était le suivant :

Classement	
Candidat	Note /100
CAIRN Horizon	80
EAU	77,17
Karthéo	65,81
Citadia	64,04
Codra	62,11
SCE	58,72
La boite de l'espace	59,69

3 soumissionnaires ont été reçus en jury.

Par suite de ces auditions et des réponses aux questions posées le classement a été revu pour tenir compte des éléments apportés et fait apparaître le classement suivant :

Classement après auditions	
Candidat	Note /100
EAU	87,17
CAIRN Horizon	83
Karthéo	74,81
Citadia	64,04
Codra	62,11
SCE	58,72
La boite de l'espace	59,69

Avec ces éléments la Commission d'Appel d'Offre réunie à retenu à l'unanimité de ses membres présents la société EAU.

.....

VU la délibération 05-25 du 29 janvier 2025 portant sur la prescription de la révision générale du SCoT Sud-Est Vendée ;

VU le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique ;

VU les crédits inscrits au budget 2025 ;

CONSIDERANT la procédure de consultation ayant pour objet la révision générale du SCoT Sud-Est Vendée, lancée le 24 mars par le Syndicat mixte Fontenay Sud Vendée Développement sur la plateforme marchés sécurisés au JOUE et au BOAMP ;

CONSIDERANT la validation de l'analyse des candidatures et des offres lors de la commission d'appel d'offres du 21 mai 2025 ;

CONSIDERANT le Groupement Conjoint E.A.U SAS/ METROPOLIS/ OVIV présente l'offre économiquement la plus avantageuse parmi les 7 offres reçues, au regard des critères de jugement des offres ;

CONSIDERANT la décision de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) d'attribuer le marché ayant pour objet la révision générale du SCoT Sud-Est Vendée au Groupement Conjoint E.A.U SAS/ METROPOLIS/ OVIV pour un montant de 190 150,00 € HT ;

* * *

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE (délibération n° 23-25) :

- **D'APPROUVER** l'attribution du marché par la CAO ayant pour objet la révision du SCoT Sud-Est Vendée au Groupement Conjoint E.A.U SAS/ METROPOLIS/ OVIV pour un montant de 190 150,00 € HT.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

5 – QUESTIONS DIVERSES

M. BOUCHER présente le résultat du programme LEADER 2014/2020-22 ci-après :

- Concernant les dossiers définitivement payés :

Suivi Financier Leader 2014-2024						
Libellé d'Opération	Date de Sélection	Montant sélectionné	Date de Programmation	Montant Programmé	Montant payé	Date de Paiement
Eurofestival	19/09/2017	30 000,00 €	09/01/2018	24 653,88 €	24 653,88 €	30/08/2019
Plan Marketing	04/07/2017	5 350,40 €	09/01/2018	5 267,84 €	5 267,84 €	20/01/2023
Tour de France 2018	20/05/2018	30 000,00 €	05/09/2019	30 000,00 €	30 000,00 €	14/04/2023
Plateforme mobilité	19/09/2017	26 984,58 €	27/11/2018	26 984,58 €	3 911,34 €	29/07/2022
Extension Zone des Pinères	15/11/2017	60 000,00 €	06/03/2018	60 000,00 €	59 562,26 €	48 000 € le 12/05/2023 et 11 562,26 € le 19/01/2024
Numerique en Territoire	06/03/2018	30 000,00 €	27/11/2018	31 999,80 €	31 738,43 €	16/06/2023
Réhabilitation des Halles	27/11/2018	100 000,00 €	27/01/2022	37 203,75 €	37 203,75 €	15/12/2023
Festival Les Nuits Courtes	20/06/2018	27 000,00 €	13/02/2024	8 432,95 €	0,00 €	
Construction d'hébergements touristiques et écologiques	12/03/2020	30 000,00 €	05/09/2023	30 000,00 €	30 000,00 €	17/05/2024
Construction d'un théâtre de verdure	05/09/2019	30 000,00 €	03/10/2024	30 000,00 €	30 000,00 €	21/03/2025
Mise en place d'un transport Hippomobile	05/06/2019	8 000,00 €	14/08/2024	8 000,00 €	8 000,00 €	07/03/2025
Extension, Rénovation de la scénographie de l'exposition permanente et Amélioration énergétique du musée du Centre Minier de Faymoreau	05/09/2023	50 000,00 €	02/12/2024	76 617,20 €	76 617,20 €	25/04/2025
enveloppe restante		0,30 €				

Il dresse ensuite le bilan entre les dossiers sélectionnés et ceux payés par territoires :

- En rouge les désélectionnés
- En jaune les payés au titre du LEADER 2014/2020-22
- En vert les dossiers payés sur les fonds des Communautés ed communes

Répartition Leader par EPCI						
Opérations de développement	Axes	Maître d'ouvrage	Subvention LEADER attribuée en comité de programmation	Subvention LEADER Validée suite à l'instruction de la Région	Observations	→ montant des montants des dossiers retenus leader par rapport à l'enveloppe globale sélectionnée
			Montant	Montant		
Enveloppe totale attribuée au GAL Sud Vendée : 1 988 000€						

Communauté de Communes du Pays Fontenay-Vendée						
Construction d'une maison de l'Économie	CC de Fontenay Entreprendre en Sud Vendée	150 000,00			Désélectionné le 07/04/2023	
Extension du pôle automobile	Communauté de Communes pays Fontenay Vendée	60 000,00			Désélectionné le 07/04/2023	
Les nuits courtes	Fontenay en scène	27 000,00	-		Demande de paiement non recevable	
Tour de France Fontenay 2013	Ville de Fontenay-le-Comte	30 000,00			Désélectionné le 07/04/2023	
Mise en lumière du portail de l'Église	Commune de Vouant	11 356,00			Désélectionné le 07/04/2023	
Aménagement et rédéploiement du Centre Bourg, construction d'un Bar-Tatrac épicerie	Commune de Pisacote	30 000,00	-		Ineligible au regard de la convention	
Création de deux commerces de Proximité	Commune de Saint Cyr des Gâts	40 000,00			Désélectionné le 07/04/2023	
Aménagement Boulangerie Hamelault	Commune de Hamelault	30 000,00			Désélectionné le 07/04/2023	
Réhabilitation des HAI IFS	Ville de Fontenay	100 000,00	37 203,75		payé le 15/12/2023	

Numérique en territoire	ODDAS Fontenay le Comte	31 999,80	31 738,43	payé le 16/06/2023		
Plateforme d'aide à la mobilité pour l'insertion professionnelle et l'emploi	Ville de Fontenay le Comte	32 640,00		Désélectionné le 07/04/2023		
Signalétique de la MET + Film ESSV	CC Pays Fontenay Vendée	15 000,00		Désélectionné le 07/04/2023		
Modernisation des locaux	SARL CAVANGELYS	15 000,00	10 500,00	protocole d'accord payé par CCPFV		
Création d'un site internet + acquisition de mobilier	SARL Maison D'AMOUR	15 000,00		Désélectionné le 07/04/2023		
Aménagement nouveau local + rénovation de la façade	SARL Bijouterie Moreau	11 332,78	10 000,00	payé par CCPFV Fontenay Vendée Relance		
Rénovation cœur de bourg	Commune de Foussais Payre	30 000,00		Désélectionné le 07/04/2023		
Création d'un mémorial de la résistance et de la déportation	Ville de Fontenay le Comte	30 000,00		Désélectionné le 07/04/2023		
Construction de nouveaux vestiaires	Commune de Sengen	30 000,00		Désélectionné le 07/04/2023		
Rénovation cœur de bourg	Commune de Pouza	30 000,00		Désélectionné le 07/04/2023		
Construction d'un orgue Eglise de Vouant	Association Orgue et Musique	30 000,00		Désélectionné le 07/04/2023		
Construction d'une école	Commune de Doix les Fontaines	30 000,00		Désélectionné le 07/04/2023		
Création d'un multimCommerce et de 2 cellules commerciales	Commune de Doix les Fontaines	30 000,00		Désélectionné le 07/04/2023		
Millénaire de Vouant	Comité des fêtes	14 784,00	8 431,81	protocole d'accord payé par CCPFV		
Festival Le Rêve du Lac	Association 2 mains pour demain	5 400,00	3 780,00	protocole d'accord payé par CCPFV		
Construction d'un pôle commercial	Commune Les Herbiers sur Vendée	30 000,00		Désélectionné le 07/04/2023		
Modernisation des locaux	SNC Gertaudau	3 550,00		Désélectionné le 07/04/2023		
TOTAL		863 162,58	101 653,99			

Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie

Valorisation du pôle innovation aéronautique/mécanique de précision	CDC La Châtaigneraie	60 000,00	59 562,56	Acompte de 48000€ payé le 12/05/2023 + solde de 11562,26€ payé le 19/01/2024		
Eurofestival	Let's go La Tardière	30 000,00	24 653,88	payé le 30/08/2019		
Rénovation des camères sablées	CEV Bazoges en Pareds	30 000,00	21 000,00	protocole d'accord payé par CCPLC		
Tour de France Mouilleron 2018	Commune de Mouilleron St Germain	30 000,00	30 000,00	Dossier payé le 14/04/2023		
Club HOUSE	Commune d'Antigny	30 000,00		Désélectionné le 07/04/2023		
Rehabilitation d'un immeuble en centre de Services	CDC La Châtaigneraie	70 000,00		Désélectionné le 07/04/2023		
Réhabilitation Bar Tabac Presse	Commune de St Maurice le Grand	30 000,00		Désélectionné le 07/04/2023		
Festival La Bouillie à Sosso	Association Familles Rurales	30 000,00	12 561,66	protocole d'accord payé par CCPLC		
Création d'un site e-commerce	SARL ADDV	3 015,89		Désélectionné le 07/04/2023		

23,59%

36,97%

Aménagement d'un nouveau local	SARL La Bichongerie La Plute	6 659,98	4 591,99	protocole d'accord payé		
Réalisation d'un terrain de football synthétique	Commune de La Châtaigneraie	30 000,00		Désélectionné le 07/04/2023		
Construction de Maisons de la culture	Commune de Méhomette	30 000,00		Désélectionné le 07/04/2023		
Création d'un city-park	Commune de Cezais	3 401,10		Désélectionné le 07/04/2023		
Création d'un magasin et restaurant de producteur	SAS L'Esprit d'ici	30 000,00	21 000,00	protocole d'accord payé par CCVSA		
Festival Mél'Zon	Association Antigay Attractiv Events	20 000,00		Désélectionné le 07/04/2023		
Réhabilitation d'un bâtiment en bistrot	Commune de La Châtaigneraie	30 000,00		Désélectionné le 07/04/2023		
TOTAL		468 976,88	173 370,09			

Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise

Sentier Pédestre	Commune de Bouillé-Courcival	20 000,00	-	inéligible au regard de la convention		
Sentier de découverte de La Porte de l'île	Commune de Saint-Pierre-le-Vieux	30 000,00		Désélectionné le 07/04/2023		
Ballade envoiée "Vix entre vignes et marais"	Revelans	20 000,00		Désélectionné le 07/04/2023		
Construction d'hébergements touristiques et écologiques	SAS Le Carbet Vendéen	30 000,00	30 000,00	payé le 17/05/2024		
Aménagement d'un nouveau local	SARL Benthomé	15 000,00	10 500,00	protocole d'accord payé par CCVSA		
Aménagement d'un nouveau local	SARL Bessy	6 434,64	6 434,64	Désélectionné le 07/04/2023		
Rénovation logement + acquisition matériel	Laurence Bonté Zen	3 143,22	2 200,25	protocole d'accord payé par CCVSA		
Réhabilitation de l'Auberge du Cloître	Commune de Mazié sur l'Autise	20 000,00		Désélectionné le 07/04/2023		
Rénovation de la Laiterie du Mazessu	SCIA la Farge	9 400,70	6 580,49	protocole d'accord payé par CCVSA		
Festival Les Arts par Nature	Association Confluences	20 923,00	20 862,25	protocole d'accord payé par CCVSA		
Création d'un espace d'accueil touristique	Commune de Maillezais	20 000,00		Désélectionné le 07/04/2023		
Festival Les Marais Mérindats	Société Paul Production	30 000,00	13 300,82	protocole d'accord payé par CCVSA		
Restructuration des cabanes de l'embarcadère	Association Familles Rurales de Maillezais	7 675,00	5 372,50	protocole d'accord payé par CCVSA		
Création de distributeurs automatiques de produits locaux	CNDL les Cailloux Fermiers	20 000,00	21 000,00	protocole d'accord payé par CCVSA		
Extension, Rénovation de la scénographie de l'exposition permanente et amélioration de la performance énergétique du musée du centre minier	Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise	76 617,20	76 617,20	payé le 25/04/2025		

15,69%

55,29%

Mise en place d'un transport hippomobile	Association La Colline des Frettis	8 000,00	8 000,00	payé le 07/02/2025	
Création d'un théâtre de verdure	SCEA Le Prieuré La Chaume	30 000,00	30 000,00	payé le 21/03/2025	
TOTAL		386 193,66	230 948,05		
Projets Leader Intercomcom					
Création d'une plateforme mobilité	Association Atelier Méca Sud Vendée	26 985,00	3911,34	payé le 29/07/2022	
Création de Viseurs promotionnels	Syndicat Mixte Sud Vendée Tourisme	15 000,00		Désélectionné le 07/04/2023	
Film vimeo promotionnel et web series pédagogiques	Chambre d'Agriculture	15 000,00		Désélectionné le 07/04/2023	
Fête de l'Agriculture St Martin de Frêigné	Association Terre Attitude Vendée	30 000,00		Désélectionné le 07/04/2023	
Développement de la marque-valeur PNR	Parc Naturel Régional du Marais Poitevin	13 990,00		Désélectionné le 07/04/2024	
Conseil en mobilité 2021-18	Association Atelier Méca Sud Vendée	15 000,00		Désélectionné le 07/04/2025	
Conseil en mobilité 2021-19	Association Atelier Méca Sud Vendée	17 600,00		Désélectionné le 07/04/2026	
Plan Marketing	Syndicat Mixte Sud Vendée Tourisme	5350,4	5267,84	payé le 20/01/2023	14,21%
Fête de l'Agriculture La-Châtaigneraie	Association Terre Attitude Vendée	30 000,00		Désélectionné le 07/04/2026	3,25%
Le Sud Vendée en Famille	Syndicat Mixte Sud Vendée Tourisme	13 781,00		Désélectionné le 07/04/2026	
Animation Gestion 2017	Syndicat Mixte Sud Vendée Développement	12 756,00		Déchéance totale	
Animation Gestion 2018	Syndicat Mixte Sud Vendée Développement	23 465,97		Déchéance totale	
Animation Gestion 2022	Syndicat Mixte Sud Vendée Développement	22 664,49		Désélectionné le 07/04/2026	
Ingénierie de développement de nouveaux supports de production en insertion par l'économie	Association Atout Linge	15 000,00		Désélectionné le 07/04/2026	
TOTAL		282 592,77	9 179,18		

Dans le cadre de la **programmation LEADER 2023/2027**, dont la structure porteuse est la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée :

Présentation des projets LEADER d'ici fin 2025 au prochain Comité de programmation :

- pour programmation :

- **Dossier n° 00177812** Projet ReCYCLE du Sycodem
sélectionné en Comité de programmation n°1 du 2 décembre 2024
saisie en cours de la demande d'aide sur la plateforme Portail des Aides par Sycodem
- **Dossier n° 00181088** Projet Création d'un Pôle Intercommunal Culture et Jeunesse
sélectionné en Comité de programmation n°2 du 4 juin 2025

Il restera pour sélection le cas échéant :

- Dossier restant à pré-déposer sur la plateforme Portail des Aides de la Région par la Communauté de Communes Pays de La Châtaigneraie (CCPLC) : Projet de constructions de deux pôle santé communautaire sur les communes de Mouilleron-Saint-Germain et de Saint-Pierre-du-Chemin.
A noter que par courrier reçu le 5 juin, la CCPLC a demandé l'annulation du Dossier pré-déposé n° 00182952 Projet Extension des pôles santé communautaires situés à La Châtaigneraie et à Bazoges-en-Pareds et a informé le GAL Sud Vendée du nouveau projet qui serait déposé.
- Dossier restant à pré-déposer sur la plateforme Portail des Aides de la Région par la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise.

6 – AGENDA

	Comité syndical
	Bureau Syndical

L'ordre du jour étant épuisé à 15h03, la séance est levée.

**Fait à Fontenay-le-Comte,
Le 4 juin 2025**

Le secrétaire de séance

Michel BIRE



Le Président

Yves-Marie BOUCHER

